

**COMPTE RENDU REUNION
DU 22/06/2020 A 20H30**

Présents : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme DUPOUY Marie-José, M. POCHEZ Jean-Yves, Mme DUSSEAU Frédérique, M. MAMIQUE Florent, M. DARRICARRERE Olivier, Mme DUCAMP Delphine, M. DUPAYA Frédéric, M. LABEDADE Eric, Mme LAMBERT Laure, Mme MALLET Martine, Mme POUTOIRE Nathalie, M. SENTUCQ Eric.
Présence également de la secrétaire de Mairie, Julie CHAMORIN.

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Delphine DUCAMP, secrétaire de séance.

1° Lecture des PV des deux derniers conseils municipaux

- Élection Maire et Adjoint
- Réunion du 29/05/2020

Pour la commission Action Social, rajout de Frédérique DUSSEAU, Marie-José DUPOUY et Martine MALLET.

- Commissions de la CCPT

Le suppléant n'a pas droit de vote.

URBANISME - HABITAT : Mme Michèle PROSPER (titulaire),
M. Jean-Yves POCHEZ (suppléant)

CULTURE - TOURISME : Mme Frédérique DUSSEAU (titulaire),
M. Jean-Yves POCHEZ (suppléant)

A l'office de tourisme il y a 36 administrateurs : 1 par commune et 1 pour les associations

ACTION SOCIALE + CIAS : Mme Michèle PROSPER (titulaire),
Mme Delphine DUCAMP (suppléante)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET MUTUALISATION : Mme Martine MALLET

COMMISSION VOIRIES ET TRAVAUX : M. Joël SAINT GUIRONS (titulaire),
M. Eric SENTUCQ (suppléant)

COMMISSION ENVIRONNEMENT GESTION MILIEU AQUATIQUE :
Mme Marie-José DUPOUY (titulaire), M. Eric LABEDADE (suppléant)

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE : Mme Laure LAMBERT (titulaire),
M. Florent MAMIQUE (suppléant)

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : Mme Martine MALLET

Laure LAMBERT présente son idée de la défense de la ruralité.

Intégration de cette idée à une commission existante (garder le savoir-faire...). La commission ENVIRONNEMENT devient donc ENVIRONNEMENT – RURALITE – TRADITION.

Signature des PV par les membres du Conseil.

Les PV sont affichés en Mairie et sur les trois tableaux d'informations.

2° Budget 2020

Mme le Maire cède la parole à Mme Marie-José DUPOUY pour présenter le budget prévisionnel 2020.

Il est rappelé le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2019 (fonctionnement et investissement) qui s'élève à 134 910,42 €.

Sections Fonctionnement et Investissement :

Pour 2020, la section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 444 949,06 € (350 923,88 € de recettes réelles de fonctionnement et 94 025,18 € de report). En section d'Investissement, elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 225 033,24 € dont 12 200 € de Restes à Réaliser en Dépenses et 46 079 € de RAR en Recettes.

Les opérations d'ordre représentent 50 500 € : d'une part, pour l'acquisition des bâtiments de M.Guyonnet-Duluc par la commune (opération d'ordre 44 500 €) dont le remboursement de l'emprunt (sur 4 ou 5 ans) à l'EPFL intervenu dès 2019 (année suivant la date d'acquisition) pour la somme de 10 200€; d'autre part, pour l'Amortissement SYDEC de l'assainissement collectif de 6 000 € jusqu'en 2028.

Subventions accordées en 2020 :

Le Foyer des Jeunes ne souhaitant pas bénéficier cette année de la subvention de 1805 € en raison de l'annulation des fêtes dû au COVID-19, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer cette somme à l'interassociation.

Informations diverses données par Mme le Maire :

- Le FPIC est pris en charge par la CCPT (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes),
- La CCPT octroie aux 17 communes du Pays Tarusate une nouvelle recette en fonctionnement : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) d'un montant de 14 000€
- Dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire, la commune reçoit 50€ par enfant scolarisé puis reverse 30€ par enfant à la CCPT et 20€ par enfant au SIVU ACG Adour Midouze,
- L'emprunt contracté pour la construction de l'école se termine en 2020 (annuité de 26204 €), il ne restera plus que l'emprunt pour la toiture jusqu'en 2027 (annuité de 4 357€),
- L'emprunt contracté pour la réfection du Foyer des Jeunes se termine en 2028 (annuité de 4 950€)
- L'emprunt contracté pour l'achat du tracteur se termine en 2023 (annuité de 5 690 €),
- Le montant pour le SDIS en 2020 est de 8 990€,
- La participation de la commune pour le SIVU ACG Adour Midouze est de 76 000€,
- L'ONF nous informe d'une coupe rase 1,90ha dont la vente est estimée à 45€ le m3.
- Le secrétariat de la DFCI est assuré par la secrétaire de Maire qui perçoit une indemnité annuelle de 700 €,
- La subvention du FEC pour 2020 peut atteindre 6 688€ pour une dépense minimum de 8 450€ hors taxe,
- Le montant estimé par la DDTM de la taxe d'aménagement s'élève à 8 047€,
- Le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera de 52 503€,
- Les résultats de l'appel d'offre pour l'Eglise de Sainte-Croix seront communiqués prochainement par l'architecte Claire DESQUEYROUX.

Le vote du budget 2020 est approuvé à l'unanimité.

3° Vote taux d'imposition

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2020 (état n°1259 COM (TH-TF-TFNB) de la taxe d'habitation et des taxes foncières, adressé par les services fiscaux à la commune. Le Conseil Municipal doit délibérer et procéder au vote des taux 2020 permettant de déterminer le produit fiscal attendu des taxes directes locales, en fonction de la notification des bases d'imposition prévisionnelle 2020.

Vu la conjoncture actuelle, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Toutefois la base fixée par l'Etat a quand à elle augmenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, et 1 abstention :

- de maintenir les taux d'imposition 2019 en 2020 pour un produit attendu de 143 528 €,
- de voter les taux d'imposition 2020 ci-après :

	Taux 2019	Taux 2020	Bases 2020	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	12,84 %	12,84%	546 300	70 145 €
Taxe foncière (bâti)	15,10 %	15,10%	393 200	59 373 €
Taxe Foncière (non bâti)	48,68 %	49,68%	28 200	14 010 €

Suite à la refonte de la fiscalité locale et la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation introduites par la loi de finances pour 2020 (article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019), c'est l'état qui verse à la commune la compensation d'exonération de la taxe d'habitation (et ce jusqu'en 2021).

4° Devis

Débroussailleuse :

3 devis reçus

L'offre retenue est celle de l'entreprise DESTRIAN pour un montant de 718,58 € TTC.

Tondeuse autoportée :

2 devis reçus

L'offre retenue est celle de l'entreprise DESTRIAN pour un montant de 6 480 € TTC.

Travaux de remplacement chaudière dans un logement communal :

4 devis reçus

L'offre retenue est celle de l'entreprise POMIES ENERGIES pour un montant de 2 632,07 € TTC.

5° FEC

Après exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental des Landes pour une aide au titre du FEC (Fond d'Equipement des Communes) pour l'exercice 2020. Le dossier de demande sera constitué des trois devis précédemment retenus (débroussailleuse, tondeuse autoportée et chaudière) pour un montant global de 8 493,67€. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tout document afférant au dossier.

6° Renouvellement convention location BARNEIX

La SARL BARNEIX loue une partie du terrain où doit être implanté le parc photovoltaïque.

Si le photovoltaïque se fait, une remise en état du terrain sera demandée comme prévu dans le bail initial.

Après exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De procéder au renouvellement annuel de la convention signée le 29 avril 2011 entre la Commune et la SARL BARNEIX, fixant à 200€ l'hectare le montant de la location annuelle, pour une surface de 1ha70a de terrain, sis parcelle cadastrée C184p (ancienne C160p) sur la commune de CARCARES-SAINTE-CROIX ; soit la somme annuelle de 340€. Cette location sert au stockage de souches, sous réserve des nécessités de reprise du terrain pour des travaux éventuels d'ENGIE Green.
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la société SARL BARNEIX.

7° Divers

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les demandes ou informations suivantes :

- Pour le renouvellement du bail emphytéotique du projet photovoltaïque, la société ENGIE Green demande une attestation de domanialité.

- La CCPT demande une délégation de signature pour les agents du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) pour les formalités administratives de l'instruction des dossiers d'urbanisme.
- CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs. Les élus délégués seront Mme Michèle PROSPER et Mme Marie-José DUPOUY.
- CCID : Commission Communale des Impôts Directs. Les élus délégués seront Mme Michèle PROSPER et M. Joël SAINT-GUIRONS.
- M. Jean-Yves POCHEZ a préparé une feuille d'informations qui sera à distribuer lors de la campagne de distribution des sacs poubelle. A cette occasion une feuille pour la communication des données (email notamment) sera également distribuée.
- Vision culture :
Jean-Yves POCHEZ rappelle le prêt de la salle communale (lundi Taïchi, mardi Théâtre et jeudi Danse) et informe que l'animateur du Taïchi demande le prêt de la salle le mercredi pour des personnes de niveaux plus avancés (car Tartas ne prête plus).
⇒ La réponse du conseil municipal est NON car il y a d'autres associations communales qui pourraient solliciter cette salle.
- Mme le Maire informe que le professeur de Yoga demande le prêt de la salle le vendredi uniquement pour le mois de juillet, entre 11h et 14h.
⇒ La réponse du conseil municipal est OUI en respectant les normes de distanciation et le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 modifié relatif aux rassemblements.
- Aménagement du Bourg :
Joël SAINT-GUIRONS informe qu'il a eu rendez-vous avec le Directeur des Services Techniques de la CCPT, les voies concernées étant communautaires (route de Carcarès-Sainte-Croix et route de Loustalas).
Un devis est demandé pour deux plateaux réhaussés sur 7m, un en face de la grange et l'autre en face de chez M. PROSPER.
Des panneaux de limitation à 30km/h seront prévus à l'entrée du bourg et sur tout le bourg.
Le projet sera présenté au Conseil, aux habitants du bourg et aux parents d'élèves lors d'une réunion publique.
Le montant des travaux sera à la charge de la commune.
Michèle PROSPER précise que la demande des parents est de se garer sur la route et non sur le trottoir à la sortie de l'école.
- Aménagement de l'aire de jeux derrière l'école :
Joël SAINT-GUIRONS informe qu'il faut enlever les jeux dégradés et nettoyer le terrain.
- Olivier DARRICARERE aborde le sujet de l'intersection Route de Loustalas / Route de Péchucq et émet l'hypothèse de mettre en place une signalétique car certains ne respectent pas la priorité à droite.
- Olivier LABE informe que compte tenu du protocole sanitaire, cet été le centre de loisirs de Tartas ne pourra accepter que 70 enfants par jour et donne donc la priorité aux familles Tarusates. Si pas de place cela risque de poser problème pour les familles.
Michèle PROSPER va se renseigner.

Fin de la séance à 23h.